ESTIMATES

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-4

ISBN 0-660-61144-9

100-04251/

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

2000–2001 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved

Sheila Copps
Minister of Canadian Heritage

Table of Contents

Section I: Messages 1
Minister's Message 1
The Chairperson's Message 3
Management Representation 4

Section II: CRTC Overview 5
Mandate, Roles and Responsibilities 5
Objectives 6
External Factors 6

Section III: Plans, Results and Resources 11
Overall Plans, 2000–2003 11
Canada's Voices 12
Choices for Canadians 15

Section IV: Regulatory Initiatives 19

Section V: Financial Information 21

Section VI: Other Information 23
Organization Chart 23
Contacts for Further Information 24
Legislation and Regulations 25

Section I: Messages

Minister's Message

The overarching objective of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission is to supervise and regulate Canada's broadcasting and telecommunications systems.

Canada is comprised of people from all origins and cultures of the world, and they represent our wealth. Our values — respect for the individual and individual choices, for diversity and diversity in our experiences — need fertile ground to ensure that our diversity is a source of strength for Canadian unity and identity.

The Department, agencies and Crown corporations that make up the Canadian Heritage portfolio have the task of creating a favourable environment to encourage and promote the participation of each and every Canadian in the full national life of Canada.

The Canadian Heritage Portfolio, including the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, is proud of its role and its work with its many partners in contributing to Canada's prosperity.

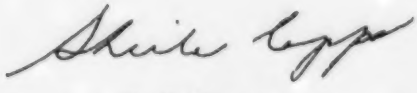

Sheila Copps
Minister of Canadian Heritage

The Chairperson's Message

From 2000 to 2003, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission will continue to face the challenge of balancing cultural and social objectives with economic objectives in an increasingly competitive and converging world.

Technology is altering every aspect of our lives with knowledge and creativity now the driving force of the new economy. New competitors and technological innovations are transforming communication markets while technology-driven services are blurring the traditional boundaries between different sectors of the communications industry. Canadians are increasingly able to choose from a variety of suppliers of services and programming.

We are facing the challenges of ensuring that our cultural objectives are still respected in a borderless, digital environment while at the same time ensuring that our responses are adapted to the times. Furthermore, we acknowledge that the transition towards a more fully competitive market brings additional challenges in the face of the rapid progress of an information-age economy and increasingly complex communications environment.

This constantly evolving environment is creating pressures on our organization. As a result, we will transform our approaches and processes to respond to these new needs. We will, among other things, make our processes more effective, assess the impact our regulatory policies, and improve our capacity to monitor the environment and the evolution of competition. We will use diverse approaches, skills, ideas, new knowledge and insight to meet this challenge.

As this world of change is characterized by greater interdependence, our collaboration with citizens and communications industries is increasingly important. We will continue to seek the input of Canadians in our processes. This valuable contribution will assist the CRTC in ensuring that every Canadian will enjoy the benefits that flow from a dynamic communications industry.

Françoise Bertrand

Chairperson

Management Representation

I submit, for tabling in Parliament, the 2000–2001 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission.

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the mandate, priorities, strategies and planned results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles set out in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Françoise Bertrand
Chairperson

Date: February 11, 2000

Section II: CRTC Overview

Mandate, Roles and Responsibilities

The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) was established by Parliament in 1968. It is an independent public authority constituted under the *Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Act* (R.S.C. 1985, c. C-22, as amended) and reports to Parliament through the Minister of Canadian Heritage.

The CRTC is vested with the authority to regulate and supervise all aspects of the Canadian broadcasting system and to regulate telecommunications service providers and common carriers that fall under federal jurisdiction. The CRTC derives its regulatory authority over broadcasting from the *Broadcasting Act* (S.C. 1991, c. 11, as amended). Its telecommunications regulatory powers are derived from the *Telecommunications Act* (S.C. 1993, c. 38, as amended) and various "special" acts of Parliament related to specific telecommunications companies.

Diagram 2.1. Accountabilities Chart

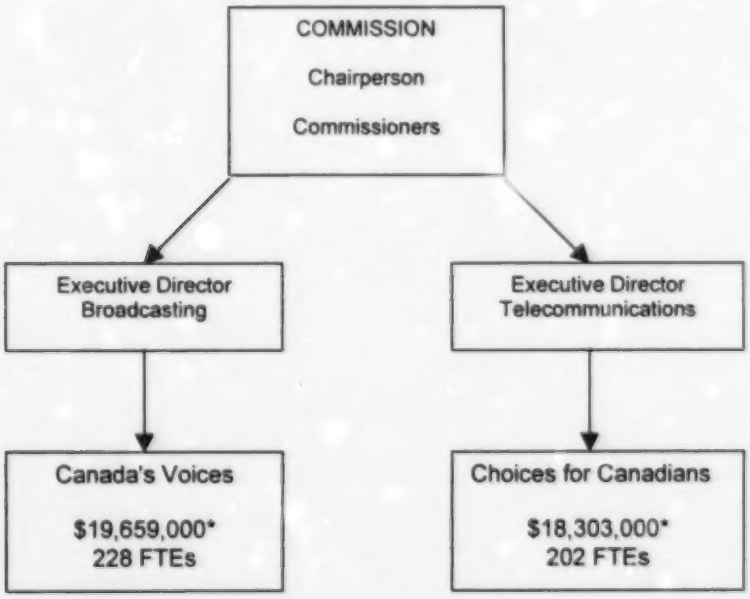

*Represents Budget Estimates and adjustments for 2000–2001.

Objectives

The objectives of the CRTC are:

- to regulate and supervise all aspects of the Canadian broadcasting system to implement the broadcasting policy set out in the *Broadcasting Act*; and

- to regulate telecommunications in Canada to implement the policy set out in the *Telecommunications Act*.

External Factors

Cultural and Social Issues

In an increasingly competitive world, technological changes and globalization are challenging our cultural sovereignty. We are facing the challenges of ensuring that our cultural objectives are still respected in a borderless, digital environment while at the same time ensuring that our responses are adapted to the times. For example, we must ensure that Canadians have access to quality Canadian programming and at the same time, a wider choice of programs.

Competition that has developed in Canadian communications markets over the past several years has considerably increased the choices of both communications services and service providers available to Canadians. However, the transition towards a more fully competitive market brings additional challenges in the face of the rapid progress of information-age economy and increasingly complex communications environment

While the CRTC actively promotes fair competition, it is essential to note that market forces alone will not necessarily achieve all the public interest objectives of the Broadcasting and the Telecommunications Acts. While social imperatives and consumer safeguards already occupy a fundamental place in our legislation and regulatory policies, social issues, such as accessibility of communications services throughout the country, will be increasingly important as competition develops further.

Globalization and Competition

Globalization has resulted in greater consolidation and concentration of ownership of communications companies. Industries are also extending their geographical reach through global alliances. There has been a multitude of restructuring issues around Canadian broadcasting. There has also been since the advent of the revised radio policy, an acceleration of mergers, consolidations and concentration of ownership. There have been dramatic changes in the structure, size and ownership of telecommunications companies. These types of changes are expected to increase in number and complexity over the next few years. Finally, corporate convergence takes place as mergers,

amalgamations and diversifications occur and media organizations come to operate across previously distinct boundaries.

These changes impose new demands on the Commission, as they raise significant issues in the areas of concentration, vertical integration, international alliances, cross-ownership and competitive balance in certain markets. They could also result in new cultural, social and consumer concerns, specifically related to the diversity of voices, fair access to distribution systems, availability of local content and increased choices to consumers.

Convergence and Access

Convergence is the single most important communications policy issue of the last decade. The new technology used by cable and telecommunications companies and the capability of satellite and wireless technologies to deliver broadcasting and telecommunications services are shaping the communications environment of the future. The digitization of messages has not only influenced the transmission of messages but also the types of products and services that are offered. These new hybrid services combine voice, data, text or image and influence the range of services offered by telecommunications and broadcasting industries.

This new platform for interaction provides greater access to information than was previously possible and as a result Canadians are redefining their business, social and institutional environments.

With the advent of competition, there have been new entrants in both broadcasting and distribution industries. Access becomes a key issue as competition develops further. Areas that need to be addressed concern infrastructure access relating to rights of way and access to inside wiring in buildings, which has implications under both the Broadcasting and Telecommunications Acts. Increasing numbers of applications are being brought forward to the Commission, involving new players as well as a number of dominant incumbent companies.

Transition to a Digital World

The development of digital delivery systems for broadcasting services will increase capacity so that consumers may be offered a wider choice of both Canadian and foreign services. However, the expansion of capacity that would permit the addition of new Canadian services has not occurred as quickly as consumer demand for choice is increasing. With the current technology, there is limited analogue capacity left to distribute new pay or specialty television services until digital distribution is fully implemented. In Public Notice CRTC 2000-6, dated January 13, 2000, the CRTC defined the new licensing framework for digital pay and specialty TV services. This new framework aims to bridge the changeover from the traditional analogue system to the more open-entry, competitive digital distribution. It will result in more choices for Canadian consumers, both in terms of content and the way programming services are organized and packaged.

Responsiveness to Canadians

The timeliness of CRTC decisions directly affects business decisions and the public. In this transitional period leading towards a more fully competitive market, the CRTC must also ensure that public interest objectives are maintained in accordance with the Broadcasting and the Telecommunications Acts and that the public's and the regulated industries' concerns receive attention and timely responses. Since its 1997 Vision, the CRTC has made important inroads to encourage greater participation. The Commission will continue to encourage greater participation in its public processes.

In a highly competitive communications environment, the CRTC's ability to respond quickly and effectively to applications and requests is a key component of a strong and healthy Canadian communications sector. Applications increase in complexity, as a result of the rapidly evolving communications sector.

We will transform our approaches and processes to respond to these new needs. We will, among other things, improve our timeliness, identify and review processes to be re-engineered and eliminate unnecessary reporting requirements. We will make our processes more effective, assess the impact our regulatory policies, and improve our capacity to monitor the environment and the evolution of competition. The CRTC will promote greater use of dispute resolution and related processes in order to alleviate competitive issues. Finally, the Commission will encourage greater internal convergence in order to gain efficiencies and effectiveness.

Table 2.1. CRTC Planned Spending and Full-time Equivalents

($ thousands)	Forecast Spending 1999–2000	**Planned Spending 2000–2001**	Planned Spending 2001–2002	Planned Spending 2002–2003
Budgetary Main Estimates (Gross)	35,263	**34,577**	34,577	34,577
Less: Respendable revenue	29,321	**30,086**	30,086	30,086
Total Main Estimates	5,942	**4,491**	4,491	4,491
Adjustments	1,135[1]	**3,385**[2]	4,080	2,975
Net Planned Spending	7,077*	**7,876**	8,571	7,466
Less: Non-respendable Revenue	84,200	**89,200**	94,700	100,300
Plus: Cost of Services Received Without Charge	16,174	**16,095**	16,095	16,095
Net Cost of Program	(60,949)	**(65,229)**	(70,034)	(76,739)
Full -time Equivalents	406	430	430	430

*Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Notes: Adjustments to Planned Spending

[1] The majority of this amount ($965K) represents an adjustment to the CRTC salary budgets as a result of recently ratified collective agreements. The balance of this amount ($170K) is attributed to 1999–2000 funding received from Treasury Board for costs related to the implementation of the government's Financial Information Strategy (FIS).

[2] Treasury Board has approved, subject to Parliamentary approval of 2000–2001 Supplementary Estimates, a temporary increase in CRTC resources for the three-year period covering FY 2000–2001 to 2002–2003. This increase, which amounts to $3.385M in FY 2000–2001, $4.080M in FY 2001–2002 and $2.975 M in 2002–2003, will not be recovered from either the broadcasting or telecommunications fee payers.

Section III: Plans, Results and Resources

Overall Plans, 2000–2003

VISION
World-class, quality communications, with a distinct Canadian presence, in the public interest.

MISSION
To ensure that Canadian communications contribute fairly and equitably to Canada's economic, social and cultural prosperity through supervision, regulation and public dialogue.

- Solidly based on the objectives of both the Broadcasting and Telecommunications Acts, the CRTC Vision that was developed in 1997 is still valid and provides the continuity and the foundation for the next three years. We however have to be alert to how the thrusts of the Vision can be affected by greater competition and convergence, in a constantly changing communications environment.

- The CRTC promotes Canada's voices and choices for all Canadians. We promote our cultural identity in a converging communications environment. We encourage the transition towards a more fully competitive market in an increasingly complex environment.

- To adapt to the more complex communications environment, the CRTC needs to become a **continuous learning organization**, and this requires a transformation of the Commission's people, culture and leadership. Emphasis will be put on generating new ideas, enhancing the exchange of ideas and information internally and outside the institution, and on modifying our practices, processes and behaviour to reflect new knowledge and insight.

  We will among other things:

  - enhance decision-making based on research and monitoring;
  - strengthen the organization's capacity, through training, staff empowerment, internal convergence, and human resources management;
  - improve management practices;
  - streamline our processes; and
  - decrease the regulatory burden.

- Finally, the CRTC is committed to demonstrating its accountability to the public and fee payers for the sound management of expenditures.

Canada's Voices

Table 3.1. Planned Spending and Full-time Equivalents

($ thousands)	Forecast Spending 1999–2000	**Planned Spending 2000–2001**	Planned Spending 2001–2002	Planned Spending 2002–2003
Budgetary Main Estimates	18,263	**17,966**	17,966	17,966
Less: Respendable Revenue	15,240	**15,667**	15,667	15,667
Total Main Estimates	3,023	**2,299**	2,299	2,299
Adjustments	568	**1,693**	2,040	1,488
Net Planned Spending	3,591*	**3,992**	4,339	3,787
Full-time Equivalents	216	228	228	228

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

The CRTC continues to face the challenge of ensuring that attractive Canadian services are available within a Canadian broadcasting system so as to implement the objectives set out in the *Broadcasting Act*, while providing Canadians with access to an increasing volume of foreign information and entertainment. Key results must be considered in the context of the CRTC's need to balance legitimate demands for increased choice with cultural and economic objectives.

Objective

The objective of Canada's Voices is to ensure that diverse Canadian content and an appropriate mix of foreign programs are made available to consumers.

CANADA'S VOICES

Presence and diversity of Canadian voices at home and abroad.

The Commission uses the following strategies:

- creates and implements policies on content display and expenditures that recognize economic and cultural objectives;

VALUES

- A balanced reflection of social values
- Linguistic duality and cultural diversity

- develops mechanisms to encourage the creation and promotion of Canadian content in traditional and new media;
- ensures access to distribution of Canadian and foreign services;
- supports the distinctive role of public broadcasting;
- fosters industry self-regulation, where appropriate, to respond to social issues; and
- uses a comprehensive international approach.

This business line provides specific expertise in the evaluation and development of regulatory policies and associated regulations. Specifically, the CRTC:

- evaluates, analyses and processes all applications;
- monitors the Canadian broadcasting system;
- ensures compliance with statutes, regulations and conditions of licence; and
- identifies policy issues for consideration.

Table 3.2. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

Key Results Commitments	Planned Results	Related Activities
A place for Canadian voices in national and, thus, global communications	Content that reflects the linguistic duality, cultural diversity and social values of Canada	**Implementation of new broadcasting policies and regulations**
	Canadian content in communications services	**Licensing initiatives**
	Programming that reflects national, regional and community voices	**Ownership/control transfers**
Resources $19,659,000 228 FTEs	Programming that features Canadian creative talent	**Canadian content and development**
	Meaningful investment in Canadian audio and video content	**Transition to a digital environment**
		Access issues
		Social issues and consumer safeguards
		A research capacity to assess impact of decisions
		Dispute resolution mechanisms
		Reduce regulatory burden
		Management practices

For the planning period 2000–2003, the CRTC will undertake the following related activities:

Implementation of the new broadcasting policies and regulations, monitoring and adjusting where appropriate — Changes include commercial radio, television policy, campus and community radio policy and ethnic policy.

Licensing initiatives — The CRTC will address new licensing initiatives, renew licences and monitor existing licensees as follows: major television multistation groups (CTV, TVA, Global in 2001), smaller groups (CHUM, Craig in 2002), as well as new digital specialty services.

Ownership/control transfers — The CRTC will examine an increasing number of mergers and consolidations in the broadcasting industry (WIC/Shaw/Global for example).

Canadian content and development — In the next three years, the Commission will monitor the radio and television systems to ensure the availability of quality Canadian television programming, particularly in important areas, such as drama and children's programming

Transition to a digital environment — In addressing the transition to a digital environment, the CRTC will: 1) examine our existing approach for digital radio and make any required adjustments; 2) implement the policy framework for digital specialty services; and 3) consider a process to develop a policy for over-the-air television.

Access issues — The CRTC will examine an increasing number of applications concerning infrastructure access relating to rights of way and access to inside wiring in buildings. The issue of access has implications under both the Broadcasting and Telecommunications Acts.

Social issues and consumer safeguards — We will monitor our policies relating to linguistic duality and cultural diversity, regional voices, violence, the disabled, privacy, affordability and accessibility to communication services, as well as to new close captioning requirements for new licensees.

Enhance research capacity to assess impact of decisions — The CRTC will enhance its decision-making process by improving its research capacity. We will assess the impact of our policies and decisions by developing and refining performance information to measure progress.

Dispute resolution mechanisms — The CRTC will make greater use of dispute resolution to settle disputes quickly and will improve its expertise in this area.

Reduce regulatory burden — We will continue to search for ways to reduce our regulatory burden and examine areas to forbear.

Management practices — The CRTC will develop and communicate service standards and monitor the quality of our performance to promote efficient, timely and better service to Canadians.

Choices for Canadians

Table 3.3. Planned Spending and Full-time Equivalents

($ thousands)	Forecast Spending 1999–2000	**Planned Spending 2000–2001**	Planned Spending 2001–2002	Planned Spending 2002–2003
Budgetary Main Estimates	17,000	**16,611**	16,611	16,611
Less: Respendable revenue	14,081	**14,419**	14,419	14,419
Total Main Estimates	2,919	**2,192**	2,192	2,192
Adjustments	567	**1,692**	2,040	1,487
Net Planned Spending	3,486*	**3,884**	4,232	3,679
Full Time Equivalents	190	202	202	202

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

The CRTC works to implement the policy objectives of the *Telecommunications Act* and the *Broadcasting Act*. In the area of telecommunications, the Commission works to foster competition in all regulated markets while ensuring that high-quality services are reasonably priced and accessible.

CHOICES FOR CANADIANS

A wide array of choices for Canadians through strong, competitive communications industries

Objective

The objective of Choices for Canadians is to ensure that a broad range of communications services, and affordable communications services, will be provided to Canadians through competitive industries.

VALUES

- Innovation in communications services
- Reasonable pricing and accessibility of services
- Diverse and high-quality services
- Fairness in competition

The Commission uses the following strategies:

- relies more on market forces to permit fair and sustainable competition;
- monitors competition and regulates when market forces are not achieving public interest objectives;
- supports evolving convergence; and
- monitors the evolution of industry structure.

This business line provides specific expertise in the evaluation and development of regulatory policies and associated regulations. Specifically, the CRTC:

- evaluates, analyses and processes all applications received;
- provides advice on all matters related to telecommunications carrier issues and broadcasting distribution;
- ensures compliance with decisions, statutes, regulations and conditions of licence; and
- identifies policy issues for consideration.

Table 3.4. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

Key Results Commitments	Planned Results	Related Activities
A broad range of communications services through competitive communications industries **Resources** $18,303,000 202 FTEs	Competitive Canadian communications industries Availability of a broad range of Canadian communications services Reliable, high quality communications services that are responsive to consumer needs and social values Core communications services that are reasonably priced A communications infrastructure that is innovative and supports evolving communications services	**Competition issues** - Develop appropriate contribution collection mechanisms - Review price caps - Interconnection and other related issues (numbering, etc.) **Regulatory frameworks** - Extend a regulatory model to Independents and adopt a regulatory approach for SaskTel **Access issues** **Streamline processes and improve service levels** **Reduce regulatory burden** **Dispute resolution mechanisms**

For the planning period 2000–2003, the CRTC will undertake the following related activities.

Competition issues — The CRTC will continue to promote effective and sustainable competition. Priority will be devoted to continuing to refine our existing regulatory frameworks or developing new ones when and where appropriate for a smoother transition to a competitive environment. The CRTC will review and/or refine where necessary the subsidy mechanisms as may be required during the transition to a more fully competitive marketplace. The CRTC intends also to have a price cap review, review and rationalize interconnection arrangements and address related issues such as numbering.

Regulatory frameworks — We will extend a regulatory model to independent telephone companies. Also, as of June 30, 2000, the CRTC will have regulatory authority over SaskTel. We will adopt a regulatory approach with SaskTel that implements a regulatory framework allowing for a smooth transition to federal jurisdiction.

Access issues — Access to infrastructure issues will be a high priority for the CRTC over the next few years, because if not addressed, consumer choice could be severely limited. Areas that need to be addressed in this regard are the policy frameworks and disputes related to access to rights of way, access to inbuilding wiring and access to support structures.

Streamline processes and improve service levels — The CRTC will improve the timeliness of decisions, identify and review processes to be re-engineered and eliminate unnecessary reporting requirements. The CRTC will also examine the continuance of internal convergence in order to gain efficiencies and effectiveness.

Reduce regulatory burden — As the level of competition increases in markets the CRTC will review the appropriateness of further reducing the regulatory burden of the telecommunications carriers. To assist in this matter, the CRTC will enhance its ability to monitor competition so as to determine the appropriateness of forbearance in certain market segments.

Dispute resolution mechanisms — The CRTC will promote greater use of dispute resolution and related processes in order to alleviate competitive issues in a more timely manner. The CRTC will continue to use methods whereby it facilitates a negotiated solution between parties.

Section IV: Regulatory Initiatives

Regulatory Initiatives

Context

The regulatory issues facing the CRTC continue to increase in complexity. The significance of communications industries to business and society is highlighted daily in the media. Competition has developed rapidly in Canadian communications markets and has considerably increased the choice of both communications services and service providers available to Canadians. Competition has also increased the complexity of regulatory issues for industry, the CRTC, the Government of Canada and other participants in the regulatory arena.

The chart below identifies the potential regulatory changes that may be initiated by the CRTC.

Table 4.1. Chart on Regulatory and Legislative Initiatives, 2000–2001

Potential Changes to Regulations and Legislation	*Expected Results*
Television Broadcasting Regulations, 1987	• Implement the Commission's new TV policy to support a healthy and viable industry in a rapidly evolving communications environment.
	• Implement the Commission's revised ethnic policy to simplify regulations and allow greater flexibility to broadcasters to respond to demographic changes.
Radio Regulations, 1986	• Implement revised campus policy that simplifies regulations and reaffirms role of campus stations in the broadcasting system.
	• Implement revised community policy that simplifies regulations and ensures the local relevance of programming.
Specialty Service Regulations, 1990	• Implement Licensing Framework for Digital Specialty and Pay Television Services that expands the range of Canadian services available to Canadians through digital distribution.
Broadcast Distribution Regulations	• See above.
Broadcasting Information Regulations, 1993	• Implement changes in response to the Standing Joint Committee for Scrutiny of Regulations.
Rules of procedure	• Adapt Broadcasting Rules of Procedure and Telecommunications Rules of Procedure to the realities of a converging environment.

Section V: Financial Information

Table 5.1. Source of Respendable and Non-Respendable Revenue

Respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 1999–2000	**Planned Revenue 2000–2001**	Planned Revenue 2001–2002	Planned Revenue 2002–2003
Broadcasting Licence Fees	16,299	**16,720**	16,720	16,720
Telecommunications Fees	13,022	**13,366**	13,366	13,366
Total Respendable Revenue	29,321	**30,086**	30,086	30,086

Non-respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 1999–2000	**Planned Revenue 2000–2001**	Planned Revenue 2001–2002	Planned Revenue 2002–2003
Broadcasting Licence Fees	80,118	**85,100**	90,600	96,200
Telecommunications Fees	4,082	**4,100**	4,100	4,100
Total Non-respendable Revenue	84,200	**89,200**	94,700	100,300
Total Respendable and Non-respendable Revenue	113,521	119,286	124,786	130,386

Note: Because of rounding, columns may not add to totals shown.

Table 5.2. Net Cost of the CRTC for 2000–2001

($ thousands)

Planned Spending	**37,962**
Plus: Services received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	2,346
Contributions covering employers' share of insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	1,382
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	67
Severance and maternity leave payments (TBS)	300
Regulation of broadcasting spectrum (Industry Canada)	12,000
Total Cost of the CRTC	**54,057**
Less: Respendable Revenue	30,086
Less: Non-respendable Revenue	89,200
2000–2001 Net Cost of Program	**(65,229)**

Note: Because of rounding, columns may not add to totals shown.

Section VI: Other Information

Organization Chart

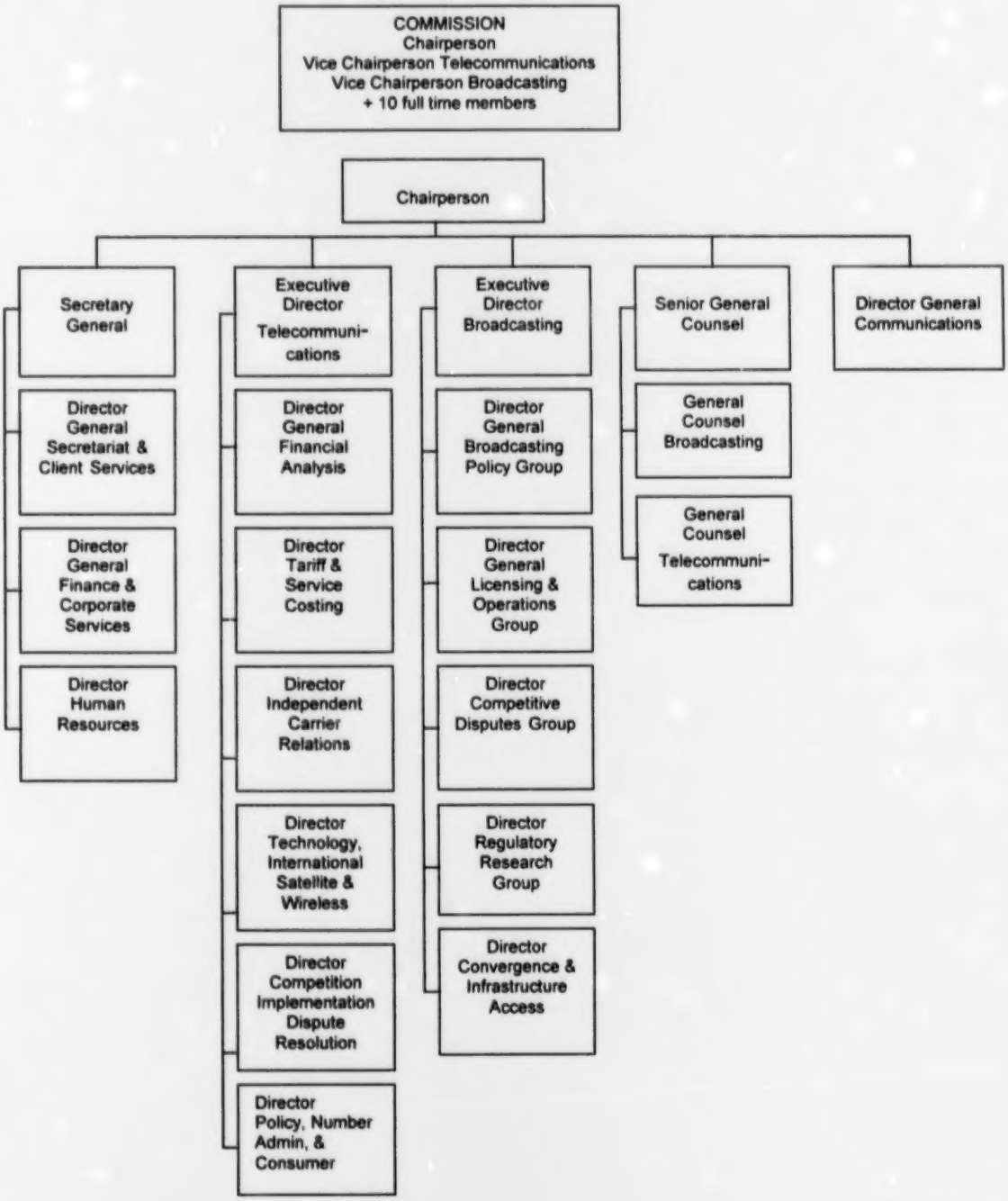

Contacts for Further Information

CRTC Members

Chairperson	*Françoise Bertrand*	(819) 997-3430
Vice-Chairperson, Broadcasting	*Andrée P. Wylie*	(819) 997-8766
Vice-Chairman, Telecommunications (Atlantic)	*David Colville*	(819) 997-8766 (902) 426-7997
Commissioner,	*Andrew Cardozo*	(819) 997-4330
Commissioner,	*David McKendry*	(819) 997-4813
Commissioner,	*Joan Pennefather*	(819) 953-7882
Commissioner,	*Jean-Marc Demers*	(819) 997-4206
Commissioner,	*Stuart Langford*	(819) 953-2935
Commissioner, (Manitoba/Saskatchewan)	*Barbara Cram*	(819) 997-4485 (204) 983-6306
Commissioner, (Québec)	*Andrée Noël*	(819) 997-3831 (514) 496-2370
Commissioner, (Alberta/NWT)	*Ronald D. Williams*	(819) 953-0435 (780) 455-6390
Commissioner, (Ontario)	*Martha Wilson*	(819) 997-2431
Commissioner, (B.C./Yukon)	*Cindy Grauer*	(819) 997-9411 (604) 666-2914

Client Services – toll-free	**1-877-249-2782**
Client Services	(819) 997-0313
Public Examination Room	(819) 997-2429/ 994-0863
Access to Information & Privacy	(819) 994-5366
Library	(819) 997-4484
TDD	(819) 994-0423

Our Offices

Central Office
Les Terrasses de la Chaudière
Central Building
1 Promenade du Portage
Hull, Québec
J8X 4B1

In Nova Scotia
Bank of Commerce Building
1809 Barrington Street
Suite 1007
Halifax, Nova Scotia
B3J 3K8
Tel: (902) 426-7997
Fax: (902) 426-2721
TDD: (902) 426-6997

In Manitoba
275 Portage Avenue
Suite 1810
Winnipeg, Manitoba
R3B 2B3
Tel: (204) 983-6306
Fax: (204) 983-6317
TDD: (204)983-8274

In British Columbia
580 Hornby Street
Suite 530
Vancouver, B.C.
V6C 3B6
Tel: (604) 666-2111
Fax: (604) 666-8322
TDD: (604)666-0778

Mailing Address
CRTC
Ottawa, Ontario
K1A 0N2

In Quebec
405 de Maisonneuve
Montreal, Quebec
H2L 4J5
Tel: (514) 283-6607
Fax: (514) 283-3689
TDD:(514) 283-8316

In Ontario
55 St. Clair Avenue East
Suite 624
Toronto, Ontario
Tel: (416) 952-9096

In Saskatchewan
Cornwall
Professional Bldg
2125 11th Avenue
Suite 103
Regina, Saskatchewan
Tel: (306) 780-3422

In Alberta
Scotia Place
Tower 2 (Esso)
10060 Jasper Avenue
North West
Edmonton, Alberta

Fax Numbers	
General	**(819) 994-0218**
Communications	(819) 997-4245
Finance and Corporate Services	(819) 953-5107
General Counsel	(819) 953-0589
Human Resources Information	(819) 997-2219

Internet address: http://www.crtc.gc.ca
E-mail : info@crtc.gc.ca

Legislation and Regulations

Legislation and Associated Regulations Administered by the CRTC

Statutes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Act	R.S.C. 1985, c. C-22, as amended
Broadcasting Act	S.C. 1991, c. 11, as amended
Telecommunications Act	S.C. 1993, c. 38, as amended
Bell Canada Act	S.C. 1987, c. 19, as amended
Telesat Canada Reorganization and Divestiture Act	S.C. 1991, c. 52, as amended
An Act to Amend the Telecommunications Act and the Teleglobe Canada Reorganization and Divestiture Act	S.C.1998, c.8

Regulations and Rules of Procedure

CRTC Rules of Procedure
Broadcasting Information Regulations, 1993
Broadcasting Licence Fee Regulations, 1997
Broadcasting Distribution Regulations
Pay Television Regulations, 1990
Radio Regulations, 1986
Specialty Service Regulations, 1990
Television Broadcasting Regulations, 1987
CRTC Telecommunications Rules of Procedure
Telecommunications Fee Regulations, 1995
Canada Telecommunications Common Carrier Ownership and Control Regulations

BUDGET DES DÉPENSES

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-4

ISBN 0-660-61144-9

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Budget des dépenses 2000–2001

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

Section I : Messages 1
Message de la Ministre 1
Message de la Présidente 3
Déclaration de la direction 4

Section II : Vue d'ensemble du CRTC 5
Mandat, rôles et responsabilités 5
Objectifs 6
Facteurs externes 6

Section III : Plans, résultats et ressources 11
Plans d'ensemble, 2000–2003 11
La pluralité des voix canadiennes 12
Des choix variés pour les Canadiens 16

Section IV : Mesures réglementaires 19

Section V : Renseignements financiers 21

Section VI : Informations diverses 23
Organigramme 23
Contacts 24
Législations et règlements 25

Section I : Messages

Message de la Ministre

L'objectif fondamental du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes consiste à surveiller et à réglementer la radiodiffusion et les systèmes de télécommunication au Canada.

Ce sont les Canadiens et les Canadiennes de toutes origines et cultures qui forment le Canada et qui constituent notre richesse. Ces valeurs qui nous sont chères — respect de l'individu et de ses choix, diversité de nos expériences — ont besoin d'un terrain favorable pour que notre diversité représente une source de vigueur pour l'unité du Canada et l'identité canadienne.

C'est au ministère ainsi qu'aux organismes et aux sociétés d'État qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien que revient le rôle de créer un environnement favorable au soutien et à la promotion de la pleine participation de tous et chacun à l'ensemble de l'expérience de vie canadienne.

Le portefeuille du Patrimoine canadien, dont fait partie le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, est fier de son rôle et de travailler en collaboration avec de nombreux partenaires à la prospérité du Canada.

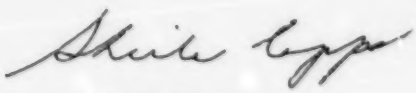

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Message de la Présidente

Établir, dans un univers de plus en plus compétitif et convergent, l'équilibre entre objectifs culturels et sociaux d'une part, et objectifs économiques d'autre part : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes continuera de relever ce défi de 2000 à 2003.

La technologie est en voie de modifier tous les aspects de nos vies ; les connaissances et la créativité deviennent désormais la force motrice de la nouvelle économie. Nouvelle concurrence et innovation technologique transforment les marchés de communication, et les services axés sur la technologie abattent progressivement les limites traditionnelles entre les divers secteurs de l'industrie des communications. Les Canadiens sont aujourd'hui à même de choisir parmi toute une gamme de fournisseurs de services et de programmes.

Le défi pour le CRTC, c'est de faire respecter les objectifs culturels dans un environnement numérique sans frontières, tout en trouvant des réponses adaptées à notre temps. Par ailleurs, dans cet environnement marqué par des mutations profondes, une économie d'information en pleine évolution et un environnement des communications de plus en plus complexe, nous reconnaissons que la transition d'une industrie monopolistique à une industrie compétitive suscite des nouveaux défis.

Cet environnement en constante évolution crée des pressions sur notre organisation. C'est pourquoi nous transformerons nos démarches et méthodes pour mieux répondre à ces besoins. Nous accroîtrons, entre autres, l'efficacité de nos processus, et nous améliorerons notre capacité à suivre de près l'évolution de l'environnement et évaluer les incidences de nos politiques réglementaires de même que la concurrence. Pour ce faire, nous aurons recours à diverses démarches, compétences, idées et nouvelles connaissances et perspectives.

Dans cet univers caractérisé par le changement et une interdépendance croissante, notre collaboration avec les citoyens et les industries des communications s'avère devient de plus en plus importante et nous continuerons d'encourager la participation des Canadiens à nos processus. Grâce à cette contribution essentielle, nous assurerons aux Canadiens le bénéfice des multiples avantages découlant d'une industrie des communications dynamique.

Françoise Bertrand

Présidente

Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2000–2001 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

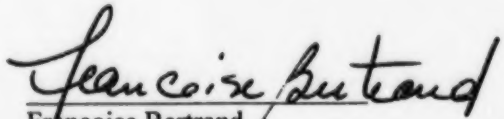

Françoise Bertrand
Présidente

Date : Le 11 février 2000

Section II : Vue d'ensemble du CRTC

Mandat, rôles et responsabilités

Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* (L.R.C. 1985, chap. C-22, modifiée). Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Le CRTC possède le pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que les fournisseurs de services et les entreprises de télécommunications qui sont du ressort fédéral. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la *Loi sur la radiodiffusion* (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications lui viennent de la *Loi sur les télécommunications* (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et de diverses « lois spéciales » du Parlement, créées pour des compagnies de télécommunications spécifiques.

Diagramme 2.1. Responsabilités de l'organisme

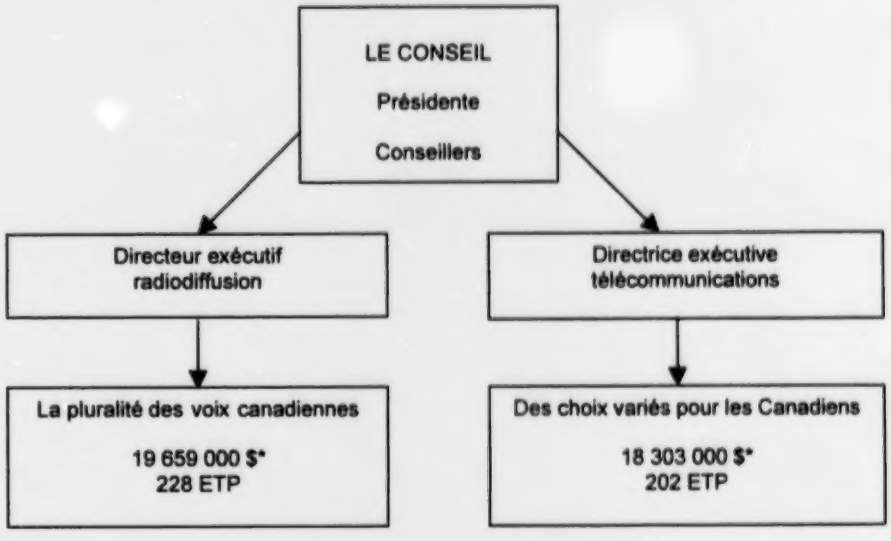

*Correspond aux dépenses prévues, incluant les ajustements pour 2000–2001.

Objectifs

Les objectifs du CRTC sont :

- de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion en vue de mettre en œuvre la politique de radiodiffusion énoncée dans la *Loi sur la radiodiffusion*; et

- de réglementer les télécommunications au Canada en vue de mettre en œuvre la politique énoncée dans la *Loi sur les télécommunications*.

Facteurs externes

Enjeux culturels et sociaux

Dans un univers de plus en plus compétitif, le changement technologique et la mondialisation remettent en cause notre souveraineté culturelle. Le défi que doit relever le CRTC, c'est d'assurer que nos objectifs culturels sont respectés dans un environnement numérique sans frontière tout en trouvant des solutions adaptées à ce nouvel environnement. Le CRTC doit s'assurer, par exemple, de garantir que les Canadiens ont accès à la fois à des émissions canadiennes de qualité et à un choix accru d'émissions.

La concurrence s'est implantée dans les marchés des communications canadiens ces dernières années, et elle a fortement accru le choix de services de communications et de fournisseurs de services pour les Canadiens. La transition d'une industrie monopolistique à une industrie compétitive suscite néanmoins des nouveaux défis, eu égard aux mutations profondes d'un environnement des communications de plus en plus complexe et à une économie d'information en pleine évolution.

Le CRTC fera activement la promotion d'une juste concurrence, mais il est essentiel de souligner que le libre jeu du marché ne saurait à lui seul atteindre tous les objectifs d'intérêt public de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*. Bien que les impératifs sociaux et les garanties pour les consommateurs occupent déjà une place fondamentale dans nos lois et nos politiques de réglementation, ces enjeux – soit entre autres, l'accessibilité des services de communication à travers le Canada – joueront un rôle de plus en plus important au fur et à mesure que la concurrence s'implantera.

Mondialisation et concurrence

La mondialisation a entraîné une plus grande consolidation et concentration de la propriété d'entreprises de communications. Les industries élargissent leur rayonnement géographique au moyen d'alliances mondiales. Il s'est produit une multitude de

restructurations dans la radiodiffusion canadienne. Depuis l'entrée en vigueur de la politique révisée relative à la radio, on a constaté une accélération des fusions, consolidations et concentrations de la propriété. La structure, la taille et la propriété des entreprises de télécommunications ont subi des changements remarquables. Au cours des prochaines années, on devrait assister à une augmentation de ces changements, ainsi que de leur complexité. Enfin, la convergence d'entreprises prend la forme de fusions et de diversifications et les médias franchissent maintenant des frontières jusque-là bien délimitées.

La mondialisation soulève pour le CRTC d'importantes questions de concurrence sur le plan de la concentration, de l'intégration verticale, des alliances internationales, de la propriété mixte des médias et de l'équilibre sur le plan de la concurrence dans certains marchés. Ces changements pourraient également amener des préoccupations sur le plan culturel et social ainsi que pour les consommateurs, notamment, en ce qui à trait à la diversité culturelle, l'accès juste des entreprises aux systèmes de distribution, la disponibilité de contenu local et le choix accru pour les consommateurs.

Convergence et accès

La convergence est la question de politique relative aux communications la plus importante de la dernière décennie. La nouvelle technologie qu'utilisent les câblodistributeurs et les entreprises de télécommunications de même que la capacité des technologies par satellite et du sans-fil d'offrir des services de radiodiffusion et de télécommunications sont en train de façonner l'environnement des communications de l'avenir. La numérisation des messages a modifié non seulement la transmission des messages, mais aussi le type de produits et de services offerts. Ces nouveaux services hybrides combinent la voix, les données, le texte et/ou les images et influent sur l'éventail de services dispensés par les industries des télécommunications et de la radiodiffusion.

Cette nouvelle plate-forme d'interaction permet un accès à l'information beaucoup plus grand qu'auparavant et force les Canadiens à redéfinir leur environnement commercial, social et institutionnel.

De nouvelles compagnies ont apparu en radiodiffusion comme en télécommunications avec l'ouverture des marchés. L'accès constitue une question clé alors que la concurrence s'implante. Les domaines visés comportent les droits de passage ou encore l'accès au câblage intérieur dans les édifices, qui ont des incidences en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*. Le Conseil est de plus en plus saisi de demandes touchant de nouveaux venus et des entreprises titulaires dominantes.

Transition à un univers numérique

L'implantation de systèmes de distribution numérique de services de radiodiffusion accroîtra la capacité de transmission et les consommateurs pourraient se voir offrir un plus vaste choix de services canadiens et étrangers. Il semble toutefois que l'expansion prévue de la capacité qui permettrait l'ajout de nouveaux services canadiens ne se soit pas

produite aussi vite que prévu, tandis que les consommateurs exigent sans cesse un choix accru. Avec la technologie actuelle, il reste peu de capacité analogique, sinon aucune, dans le système pour distribuer de nouveaux services de télévision payante ou spécialisée tant que la distribution numérique ne sera pas complètement implantée. Dans l'avis public CRTC 2000-6 du 13 janvier 2000, le CRTC a défini le nouveau cadre d'attribution de licences pour les services de télévision payante et spécialisée numériques. Ce nouveau cadre vise à faciliter la transition de la distribution analogique conventionnelle à la distribution numérique qui se veut plus propice à la concurrence. Il offrira aux consommateurs canadiens un choix accru pour ce qui est tant du contenu que du mode d'organisation et d'assemblage des services de programmation.

Transformation des processus

La capacité du CRTC de statuer rapidement sur ces enjeux influe directement sur les entreprises et le public. Dans cette période de transition, le CRTC doit s'assurer que les objectifs d'intérêt public sont respectés, conformément à la *Loi sur la radiodiffusion* et à la *Loi sur les télécommunications* et qu'il réponde rapidement aux préoccupations de la population comme des industries qu'il réglemente. Depuis l'établissement de sa Vision en 1997, le CRTCV a pris des mesures importantes pour encourager une plus grande participation du public à ses processus et il continuera dans cette voie.

Dans l'environnement fortement compétitif des communications, la capacité du CRTC de réagir rapidement et efficacement aux demandes et requêtes constitue un élément clé d'un secteur canadien des communications solide et florissant. Or, la complexité des demandes s'accélère, reflétant par ailleurs les mutations profondes et rapides du secteur des communications.

Le CRTC transformera ses processus pour répondre à ces nouveaux besoins. Entre autres, il améliorera sa capacité de répondre plus rapidement aux demandes, cernera et examinera les méthodes à repenser et éliminera les exigences inutiles en matière de rapport. Il améliorera l'efficacité de ses processus, ainsi que sa capacité à suivre de près l'évolution de l'environnement et évaluer les incidences de nos politiques réglementaires de même que la concurrence. Le CRTC fera davantage appel aux mécanismes en place pour régler rapidement les litiges. Enfin, le CRTC encouragera une plus grande convergence interne pour être plus efficace et efficient.

Tableau 2.1. Dépenses prévues et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999–2000*	**Dépenses prévues 2000–2001**	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	35 263	**34 577**	34 577	34 577
Moins : Recettes disponibles	29 321	**30 086**	30 086	30 086
Total du Budget principal des dépenses	5 942	**4 491**	4 491	4 491
Rajustements des dépenses prévues	1 135[1]	**3 385**[2]	4 080	2 975
Dépenses prévues nettes	7 077*	**7 876**	8 571	7 466
Moins : Recettes non disponibles	84 200	**89 200**	94 700	100 300
Plus : Coût des services reçus sans frais	16 174	**16 095**	16 095	16 095
Total des dépenses prévues	(60 949)	**(65 229)**	(70 034)	(76 739)
Équivalents temps plein	406	430	430	430

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses à la fin de l'exercice courant.

Nota : Rajustements des dépenses prévues

[1] La majorité de cette somme (965 000 $) représente un rajustement aux budgets des traitements du CRTC par suite de conventions collectives récemment ratifiées. Le reste de cette somme (170 000 $) est attribuable aux crédits pour 1999–2000 reçus du Conseil du Trésor au titre de frais liés à la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement.

[2] Le Conseil du Trésor a approuvé, sous réserve que le Parlement approuve le Budget des dépenses supplémentaire pour 2000–2001, une hausse temporaire des ressources du CRTC pour une période de trois ans, soit les exercices 2000–2001 à 2002–2003. Cette augmentation, qui s'établit à 3,385 millions de dollars pour l'exercice 2000–2001, à 4,080 millions de dollars pour l'exercice 2001–2002 et à 2,975 millions de dollars pour l'exercice 2002–2003, ne sera pas recouvré des payeurs de droits en radiodiffusion ou en télécommunications.

Section III : Plans, résultats et ressources

Plans d'ensemble, 2000–2003

- Solidement axée sur les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, la Vision que le CRTC a élaborée en 1997 est toujours valide, offrant de la continuité et de fermes assises pour les trois prochaines années. Néanmoins, le CRTC se doit être attentif à l'évolution constante de l'environnement des communications caractérisé par une concurrence et une convergence accrues et aux incidences que pourrait avoir celui-ci sur les directions de sa Vision.

VISION

Des communications de calibre mondial, avec une présence canadienne distincte, dans l'intérêt public.

MISSION

Veiller à ce que le secteur des communications canadiennes contribue de façon équitable à la prospérité économique, sociale et culturelle du pays, en ayant recours à la réglementation, à la supervision et à un dialogue ouvert avec le public.

- Le CRTC favorise la pluralité des voix canadiennes et les choix pour tous les Canadiens. Le Conseil encourage notre identité culturelle dans l'environnement convergent des communications. Enfin, il encourage la transition vers un marché compétitif, dans un univers de plus en plus complexe.

- Afin de s'adapter à l'environnement plus complexe des communications, le CRTC doit devenir une organisation apprenante, ce qui exige une transformation de ses gens, de sa culture et de son leadership. L'accent se portera sur la création de nouvelles idées, la stimulation de l'échange d'idées et la diffusion de l'information à l'interne comme à l'externe, ainsi que la modification de ses pratiques, de ses processus et de son comportement de manière à refléter les nouvelles connaissances et perspectives.

  Entre autres choses, le CRTC :

  - rehaussera la prise de décisions par la recherche et la surveillance ;
  - renforcera la capacité de l'organisation, grâce à la formation, à l'habilitation des employés, à la convergence interne et à la gestion des ressources humaines;
  - améliorera les pratiques de gestion;
  - rendra ses processus plus efficaces; et
  - allégera la réglementation.

- Enfin, le CRTC s'est engagé à rendre compte au public et aux payeurs de droits de la saine gestion de ses dépenses.

La pluralité des voix canadiennes

Tableau 3.1. Dépenses prévues et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999–2000	**Dépenses prévues 2000–2001**	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	18 263	**17 966**	17 966	17 966
Moins : Recettes disponibles	15 240	**15 667**	15 667	15 667
Total du Budget principal des dépenses	3 023	**2 299**	2 299	2 299
Rajustements des dépenses prévues	568	**1 693**	2 040	1 488
Dépenses prévues nettes	3 591*	**3 992**	4 339	3 787
Équivalents temps plein	216	228	228	228

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses à la fin de l'exercice courant.

Le CRTC est aux prises avec le défi de garantir, d'une part, que des services canadiens intéressants soient offerts dans un système canadien de radiodiffusion qui met en œuvre les objectifs énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*, et de donner aux Canadiens, d'autre part, accès à de plus en plus d'émissions d'information et de divertissement étrangères. Les résultats clés doivent être envisagés dans le contexte de la nécessité, pour le CRTC, d'établir l'équilibre entre les exigences légitimes relatives à un choix accru et les objectifs culturels et économiques.

Objectif

La pluralité des voix canadiennes a pour objectif d'assurer que divers contenus canadiens et qu'un éventail approprié d'émissions étrangères sont offerts aux consommateurs.

Le CRTC a recours aux stratégies suivantes :

- créer et mettre en œuvre des politiques sur la diffusion des contenus et des dépenses afférentes qui tiennent compte des objectifs économiques et culturels;

PLURALITÉ DES VOIX CANADIENNES
Présence et diversité des voix canadiennes, ici et à l'étranger.

VALEURS
- un reflet équilibré des valeurs sociales
- la dualité linguistique et la diversité culturelle

- élaborer des mécanismes aptes à encourager la création et la promotion de contenu canadien dans les médias aussi bien traditionnels que nouveaux;
- assurer aux services canadiens et étrangers un accès adéquat à la distribution;
- soutenir le rôle distinctif de la radiodiffusion publique;
- là où cela est opportun, favoriser l'autoréglementation de l'industrie afin de s'adapter aux enjeux sociaux; et
- utiliser une approche internationale globale.

Ce secteur d'activité fournit une expertise particulière en matière d'évaluation et d'élaboration de politiques et de règlements. Le CRTC :

- évalue, analyse et le traite les demandes;
- surveille de système canadien de radiodiffusion;
- assure la conformité avec les lois, les règlements et les conditions de licence; et
- identifie les questions de politique pour fins d'examen.

Tableau 3.2. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
Une place pour les voix canadiennes dans les communications nationales et, donc, mondiales **Ressources** 19 659 000 $ 228 ETP	• Le contenu reflète la dualité linguistique, la diversité culturelle et les valeurs sociales du Canada • Le contenu canadien est présent dans les services de communications • La programmation reflète les voix nationales, régionales et communautaires • La programmation met en valeur les talents créateurs canadiens • Les investissements dans la création de contenu sonore et vidéo canadien sont importants	**Mise en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux règlements en radiodiffusion** **Attribution de licences** **Transferts de propriété/contrôle** **Contenu canadien et développement** **Questions relatives à l'accès** **Transition à un environnement numérique** **Enjeux sociaux et garanties pour les consommateurs** **Capacité de recherche afin d'évaluer les incidences des décisions** **Mécanismes de règlement des litiges** **Allégement de la réglementation** **Pratiques de gestion**

Pour la période de planification 2000–2003, le CRTC entreprendra les activités suivantes :

Mise en œuvre et surveillance des nouvelles politiques et des nouveaux règlements concernant la radiodiffusion, et rajustement au besoin – Politique relative à la radio commerciale, politique télévisuelle, politique relative à la radio de campus et communautaire, politique relative à la radiodiffusion à caractère ethnique.

Mesures d'attribution de licences – Attribuer de nouvelles licences, renouveler des licences et surveiller les titulaires actuels : gros groupes multistations de télévision (CTV, TVA, Global, en 2001), petits groupes (CHUM, Craig, en 2002) et nouveaux services spécialisés numériques.

Transferts de propriété/contrôle – Le CRTC examinera un nombre croissant de fusions et de consolidations dans l'industrie de la radiodiffusion (WIC/Shaw/Global, par exemple).

Contenu canadien et développement – Au cours des trois prochaines années, le CRTC surveillera les entreprises de radio et de télévision afin d'assurer la disponibilité d'émissions de télévision canadiennes de qualité, en particulier dans les secteurs prioritaires comme les dramatiques et les émissions pour enfants.

Transition à un environnement numérique – Dans le cadre de la transition à un environnement numérique, le CRTC : 1) examinera son approche relative à la radio numérique et y apportera des rajustements requis; 2) mettra en œuvre le cadre de politique pour les services spécialisés numériques; et 3) considérera une instance en vue d'élaborer une politique portant sur la télévision numérique en direct.

Questions relatives à l'accès – Le CRTC examinera un nombre croissant de demandes relatives à l'accès aux infrastructures, portant, entre autres, sur les droits de passage et l'accès au câblage intérieur dans les édifices. Ces questions ont des incidences en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*.

Enjeux sociaux et garanties pour les consommateurs – Le CRTC surveillera la mise en œuvre de ses politiques relatives à la dualité linguistique et à la diversité culturelle, à la pluralité des voix régionales, à la violence, aux personnes handicapées, à la protection de la vie privée, à l'abordabilité et à l'accessibilité des services de communications, ainsi qu'aux nouvelles exigences en matière de sous-titrage codé pour les nouveaux titulaires.

Capacité de recherche en vue d'évaluer les incidences des décisions – Le CRTC améliorera son processus de prise de décisions en augmentant sa capacité de recherche. Il évaluera les incidences de ses politiques et décisions en élaborant et en peaufinant des renseignements sur le rendement qui lui permettront de mesurer les progrès accomplis.

Mécanismes de règlement des litiges – Le CRTC fera davantage appel aux mécanismes en place pour régler rapidement les litiges et accroître son expertise à cet égard.

Allégement de la réglementation – Le CRTC continuera d'alléger le fardeau réglementaire et étudiera les moyens d'élargir l'abstention de réglementation dans certains domaines.

Pratiques de gestion – Le CRTC élaborera et communiquera des normes de service et surveillera les progrès accomplis afin de promouvoir un service plus efficace et plus rapide pour les Canadiens.

Des choix variés pour les Canadiens

Tableau 3.3. Dépenses prévues et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999–2000	**Dépenses prévues 2000–2001**	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	17 000	**16 611**	16 611	16 611
Moins : Recettes disponibles	14 081	**14 419**	14 419	14 419
Total du Budget principal des dépenses	2 919	**2 192**	2 192	2 192
Rajustements des dépenses prévues	567	**1 692**	2 040	1 487
Dépenses prévues nettes	3 486*	**3 884**	4 232	3 679
Équivalents temps plein	190	202	202	202

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses à la fin de l'exercice courant.

Le CRTC s'emploie à mettre en œuvre les objectifs de politique de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion.* Dans le secteur des télécommunications, le Conseil cherche à encourager la concurrence dans tous les marché réglementés, tout en s'assurant que les services offerts sont de qualité, abordables et accessibles.

Objectif

L'objectif du secteur d'activité des choix variés pour les Canadiens vise à assurer que des industries concurrentielles offrent aux Canadiens des services de communications abordables ainsi qu'un vaste éventail de services de communications.

DES CHOIX VARIÉS POUR LES CANADIENS
Un vaste éventail de choix pour les Canadiens, grâce à des industries des communications.

Le CRTC a recours aux stratégies suivantes :

- se fier davantage aux forces du marché;
- surveiller la concurrence et réglementer là où les forces du marché n'atteignent pas les objectifs de protection de l'intérêt public;
- appuyer la convergence; et

VALEURS
- l'innovation dans les services des communications
- l'accès aux services à un prix raisonnable
- la diversité et la qualité des services offerts aux consommateurs
- l'équité dans la concurrence

- surveiller l'évolution de la structure de l'industrie.

Ce secteur d'activité fournit l'expertise particulière en matière d'évaluation et d'élaboration de politiques réglementaires et de règlements afférents. Le CRTC :

- évalue, analyse et traite les demandes;
- fournit des conseils sur toutes les questions relatives à la réglementation des télécommunications et à la distribution de radiodiffusion;
- assure la conformité avec les décisions, les lois, les règlements et les conditions de licence; et
- identifie des questions de politique à examiner.

Tableau 3.3. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes
Une vaste éventail de services de communications grâce à des industries de communications concurrentielles **Ressources** 18 303 000 $ 202 ETP	• Les industries des communications canadiennes sont concurrentielles • Un vaste éventail de services de communications canadiens est offert • Des services de communications fiables, de haute qualité, répondent aux besoins des consommateurs et aux valeurs sociales • Un noyau de services de communications à des prix raisonnables • L'infrastructure des communications est novatrice et appuie les services de communications en pleine évolution	**Questions relatives à la concurrence** - Élaborer des mécanismes adéquats de perception de la contribution - Examiner les prix plafonds - Interconnexion et autres questions connexes (numérotation, etc.) **Cadres de réglementation** - Appliquer un modèle de réglementation aux indépendantes et adopter un cadre de réglementation pour SaskTel **Questions relatives à l'accès** **Rationalisation des méthodes et amélioration des niveaux de service** **Allègement de la réglementation** **Mécanisme de règlement des litiges**

Pour la période de planification 2000–2003, le CRTC entreprendra les activités suivantes :

Questions relatives à la concurrence – Le CRTC continuera de promouvoir une concurrence réelle et durable. La priorité sera donnée à ce qui suit : continuer à peaufiner le cadre de réglementation actuel ou en élaborer de nouveaux, le cas échéant; élaborer des mécanismes de subvention pertinents, au besoin, pour assurer une transition plus harmonieuse à un environnement compétitif; revoir le plafonnement des prix; revoir et assainir les modalités portant sur l'interconnexion; et examiner d'autres sujets connexes tels que la numérotation.

Cadres de réglementation – Le CRTC appliquera un modèle de réglementation aux compagnies de téléphone indépendantes. En outre, à partir du 30 juin 2000, SaskTel relèvera de la compétence du CRTC. Celui-ci adoptera pour SaskTel un cadre de réglementation destiné à assurer une transition harmonieuse à la compétence fédérale.

Questions relatives à l'accès – L'accès aux infrastructures constituera une priorité pour le CRTC au cours des prochaines années, en raison des incidences importantes que cette question pourrait avoir sur un plus grand choix offert au consommateur. Les domaines visés sont les cadres de politique et les litiges portant sur les droits de passage, l'accès au câblage intérieur dans les édifices et aux structures de soutènement.

Rendre les processus plus efficaces et améliorer le service – Le CRTC améliorera sa capacité de répondre plus rapidement aux demandes, cernera et examinera les méthodes à repenser et éliminera les exigences inutiles en matière de rapport. Le CRTC continuera d'examiner la pertinence d'une plus grande convergence interne pour être plus efficace et efficient.

Allégement de la réglementation – Alors que la concurrence s'implante davantage dans les marchés, le CRTC examinera l'à propos d'alléger le fardeau réglementaire des entreprises de télécommunications. Pour ce faire, le CRTC améliorera sa capacité à surveiller l'évolution de la concurrence afin de déterminer les domaines susceptibles d'être absents de réglementation.

Mécanismes de règlement des litiges – Le CRTC fera davantage appel aux mécanismes en place pour régler rapidement les litiges et accroître son expertise à cet égard. Le CRTC continuera d'avoir recours aux méthodes selon lesquelles il facilite l'atteinte d'une solution négociée entre diverses parties.

Section IV : Mesures réglementaires

Mesures réglementaires

Contexte

La complexité des questions de réglementation qui se posent pour le CRTC ne cesse de s'accroître. L'importance des industries des communications pour le commerce et la société canadienne et à l'échelle mondiale ressort chaque jour dans les médias. La concurrence s'est implantée rapidement dans les marchés canadiens des communications, et il en est résulté une forte augmentation du choix de services de communications et de fournisseurs de services offerts aux Canadiens. La concurrence a aussi accru la complexité des questions de réglementation pour l'industrie, le CRTC, le gouvernement du Canada et les autres participants dans l'arène de la réglementation.

Le graphique ci-dessous illustre les projets de modifications aux règlements et à la loi que le CRTC a amorcés.

Changements potentiels aux règlements et à la loi	***Résultats escomptés***
Règlement de 1987 sur la télédiffusion	• Mise en œuvre de la nouvelle politique du Conseil concernant la télévision, pour soutenir une industrie saine et viable dans un environnement des communications qui évolue rapidement. • Mise en œuvre de la politique révisée du Conseil relative à la radiodiffusion à caractère ethnique, qui simplifie le règlement et donne aux radiodiffuseurs plus de latitude pour réagir aux changements démographiques.
Règlement de 1986 sur la radio	• Mise en œuvre de la politique révisée relative à la radio de campus, qui simplifie le règlement et réaffirme le rôle des stations de campus dans le système de radiodiffusion. • Mise en œuvre de la politique révisée relative à la radio communautaire, qui simplifie le règlement et assure la pertinence locale des émissions.
Règlement de 1990 sur les services spécialisés	• Mise en œuvre du cadre d'attribution de licences pour les services de télévision spécialisée et payante numériques, qui élargit la gamme de services canadiens offerts aux Canadiens grâce à la distribution numérique.

Règlement sur la distribution de radiodiffusion	• Voir ci-dessus.
Règlement de 1993 sur les renseignements relatifs à la radiodiffusion	• Mise en œuvre des changements, en réponse au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.
Règles de procédure	• Adapter les Règles de procédure en radiodiffusion et les Règles de procédure du CRTC en matière de télécommunications aux réalités de la convergence.

Section V : Renseignements financiers

5.1. Sources des recettes disponibles et non disponibles

Recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 1999–2000	**Recettes prévues 2000–2001**	Recettes prévues 2001–2002	Recettes prévues 2002–2003
Droits de licence de radiodiffusion	16 299	**16 720**	16 720	16 720
Droits de télécommunication	13 022	**13 366**	13 366	13 366
Total des recettes disponibles	29 321	**30 086**	30 086	30 086

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 1999–2000	Recettes prévues 2000–2001	Recettes prévues 2001–2002	Recettes prévues 2002–2003
Droits de licence de radiodiffusion	80 118	**85 100**	90 600	96 200
Droits de télécommunication	4 082	**4 100**	4 100	4 100
Total des recettes non disponibles	84 200	**89 200**	94 700	100 300
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	113 521	119 286	124 786	130 386

Nota : À cause de l'arrondissement, les colonnes peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 5.2. Coût net du CRTC pour 2000–2001

(en milliers de dollars)

Dépenses prévues	**37 962**
Plus: Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2 346
Contributions, comprenant la part des employeurs, aux régimes d'assurance et coûts payés par le SCT	1 382
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	67
Paiements d'indemnités de départ et de congé de maternité (Secrétariat du Conseil du Trésor)	300
Réglementation du Spectre par Industrie Canada	12 000
Coût total du CRTC	**54 057**
Moins : Recettes disponibles	30 086
Moins : Recettes non disponibles	89 200
Coût net du programme pour 2000–2001	**(65 229)**

Nota : À cause de l'arrondissement, les colonnes peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Section VI : Informations diverses

Organigramme

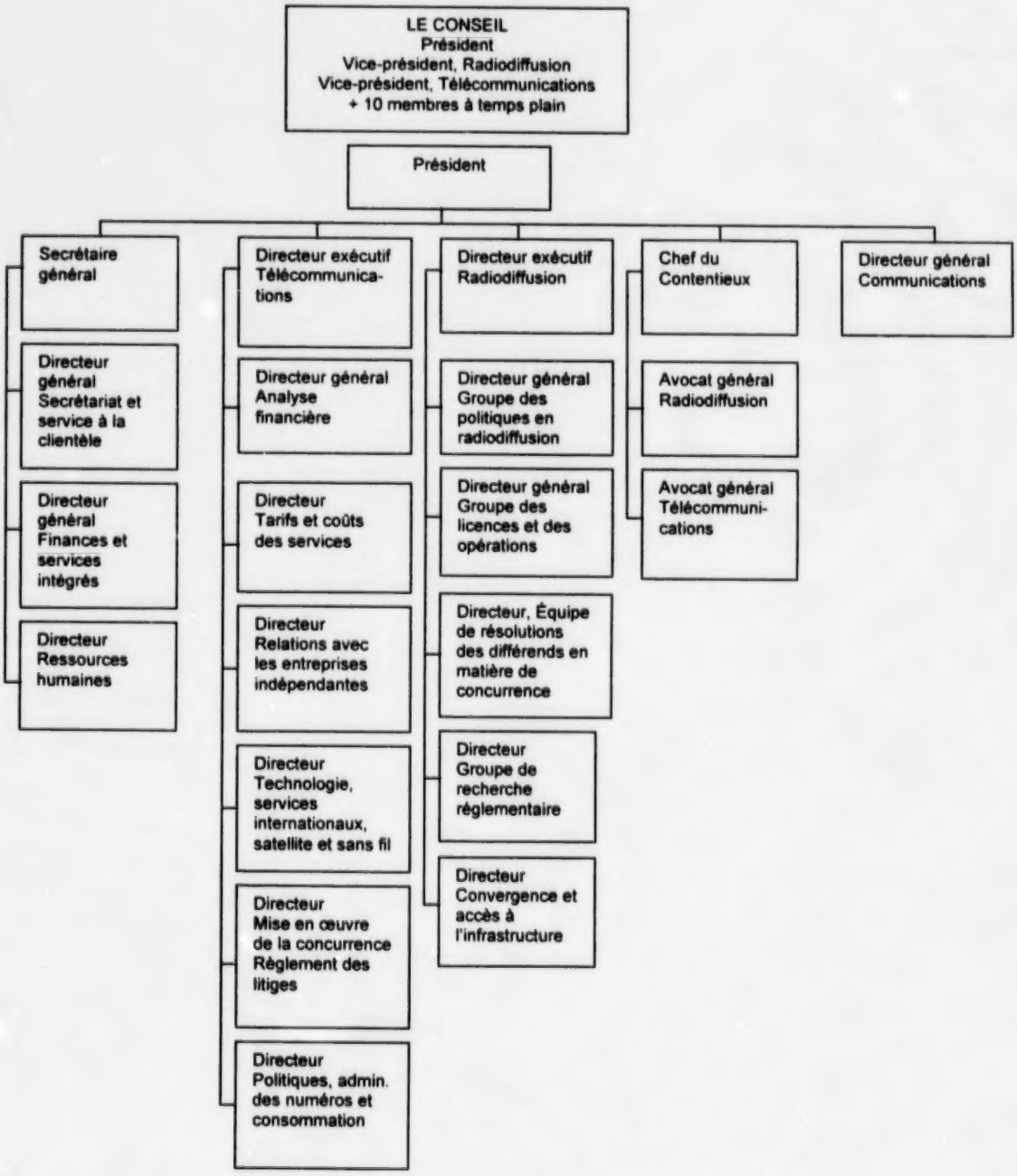

Contacts

MEMBRES DU CRTC

Présidente	*Françoise Bertrand*	(819) 997-3430
Vice-présidente, Radiodiffusion	*Andrée P. Wylie*	(819) 997-8766
Vice-président, Télécommunications		(819) 997-8766
(Atlantique)	*David Colville*	(902) 426-7997
Conseiller,	*Andrew Cardozo*	(819) 997-4330
Conseiller,	*David McKendry*	(819) 997-4813
Conseillère,	*Joan Pennefather*	(819) 953-7882
Conseiller,	*Jean-Marc Demers*	(819) 997-4206
Conseiller,	*Stuart Langford*	(819) 953-2935
Conseillère,	*Barbara Cram*	(819) 997-4485
(Manitoba/Saskatchewan)		(204) 983-6306
Conseillère,	*Andrée Noël*	(819) 997-3831
(Québec)		(514) 496-2370
Conseiller,	*Ronald D. Williams*	(819) 953-0435
(Alberta/T.-N.-O.)		(780) 455-6390
Conseillère,	*Martha Wilson*	(819) 997-2431
(Ontario)		
Conseillère,	*Cindy Grauer*	(819) 997-9411
(C.-B./Yukon)		(604) 666-2914

NOS BUREAUX

ADMINISTRATION CENTRALE
Les Terrasses de la Chaudière
Édifice central
1, promenade du Portage
Hull (Québec)
J8X 4B1

EN NOUVELLE-ÉCOSSE
Édifice Bank of Commerce
1809, rue Barrington
Pièce 1007
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3K8
Tél. : (902) 426-7997
Fax : (902) 426-2721
ATS : (902) 426-6997

AU MANITOBA
275, avenue Portage
Pièce 1810
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
Tél. : (204) 983-6306
Fax : (204) 983-6317
ATS : (204)983-8274

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
580, rue Hornby
Pièce 530
Vancouver (C.-B.)
V6C 3B6
Tél. : (604) 666-2111
Fax : (604) 666-8322
ATS : (604)666-0778

ADRESSE CIVIQUE
CRTC
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2

AU QUÉBEC
405 de Maisonneuve
Montréal (Québec)
H2L 4J5
Tél. : (514) 283-6607
Fax : (514) 283-3689
ATS : (514) 283-8316

EN ONTARIO
55, avenue St. Clair Est
Pièce 624
Toronto (Ontario)
Tél. : (416) 952-9096

EN SASKATCHEWAN
Cornwall
Professional Bldg
2125, 11e Avenue
Pièce 103
Regina (Saskatchewan)
Tél. : (306) 780-3422

EN ALBERTA
Scotia Place
Tower 2 (Esso)
10060 Jasper Avenue
North West
Edmonton (Alberta)

Services à la clientèle – numéro sans frais	**1-877-249-2782**
Services à la clientèle	(819) 997-0313
Salle d'examen public	(819) 997-2429/ 994-0863
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	(819) 994-5366
Bibliothèque	(819) 997-4484
ATS	(819) 994-0423

Facs.	
Général	**(819) 994-0218**
Communications	(819) 997-4245
Finances et services intégrés	(819) 953-5107
Chef du contentieux	(819) 953-0589
Renseignements sur les ressources humaines	(819) 997-2219

Adresse Internet : http://www.crtc.gc.ca
Courriel : info@crtc.gc.ca

Législations et règlements

Lois et règlements administrés par le CRTC

Lois

Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	L.R.C. 1985, chap. C-22, modifiée
Loi sur la radiodiffusion	L.C. 1991, chap. 11, modifiée
Loi sur les télécommunications	L.C. 1993, chap. 38, modifiée
Loi sur Bell Canada	L.C. 1987, chap. 19, modifiée
Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat Canada	L.C. 1991, chap. 52, modifiée
Loi modifiant la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada	L.C. 1998, chap. 8

Règlements et Règles de procédure

Règles de procédure du CRTC
Règlement de 1993 sur les renseignements relatifs à la radiodiffusion
Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion
Règlement sur la distribution de radiodiffusion
Règlement de 1990 sur la télévision payante
Règlement de 1986 sur la radio
Règlement de 1990 sur les services spécialisés
Règlement de 1987 sur la télédiffusion
Règles de procédure du CRTC en matière de télécommunications
Règlement de 1995 sur les droits de télécommunication
Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunication canadiennes